



**Procès-verbal
Assemblée générale ordinaire**

Jeudi 27 novembre 2025 à 19h

Salle de la Commune bourgeoise de Prêles à Prêles

Président : M. XXX

Conseillère,
conseillers : Mme XXX
M. XXX
M. XXX

Secrétaire et
caissière : Mme XXX

Excusés : Mmes XXX, XXX, XXX et XXX
MM. XXX, XXX et XXX

Ayants-droits : 18 personnes

Scrutateur : M. XXX

Ordre du jour

1. Budget 2026
2. Demandes d'admission au droit de bourgeoisie
 - a) Présentation des candidats
 - b) Proposition du Conseil
 - c) Décision de préavis
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

A 19h05, le président ouvre l'assemblée, salue et remercie les citoyens bourgeois de s'être déplacés.

Le droit de vote est contesté à MM. XXX et XXX.

M. XXX donne lecture de l'ordre du jour et demande si une modification est souhaitée par l'Assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que publié.

Il constate que la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District no 39 du 24 octobre 2025 pour la première fois, respectant ainsi le délai de 30 jours conformément à l'art. 35 du Règlement d'organisation.

M. XXX est proposé comme scrutateur et l'assemblée confirme sa nomination.

1. Budget 2026

Mme XXX présente le budget 2026 sans revenir sur les détails, les documents complets ayant été déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au bureau et sur internet.

Les points à relever en comparaison avec les comptes 2024 et le budget 2025 sont les suivants :

- Les revenus financiers en 2024 étaient extraordinaires grâce à la vente des Epinettes. Sans cette vente, les revenus financiers se montaient à environ Fr. 224'000.-, soit un montant proche du budget 2025 et 2026. La principale différence qui reste est expliquée par les intérêts que Camping Prêles SA paye pour les prêts de la Bourgeoisie. Ce montant est estimé à Fr. 25'000.- pour 2026.
- Les revenus de transfert sont la part de la Bourgeoisie aux subventions pour les deux pâturages budgétés selon les années précédentes et la part à l'excédent de revenus du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet. Cette dernière est en baisse de 21% par rapport à 2024 et en hausse de 24% par rapport au budget 2025.
- Les charges de personnel sont en hausse car un important changement au niveau administratif est imposé par le Canton de Berne à toutes les bourgeoisies. Il s'agit de mettre en place une gestion électronique des dossiers d'ici mars 2027. Un montant a donc été prévu au budget pour les ajustements informatiques à prévoir.
- Ce système GEVER a également un impact sur les charges de biens et services pour les frais dont il faudra d'acquitter. Le budget de Fr. 10'000.- est certainement très surévalué, mais la séance d'information a eu lieu après l'établissement du budget. On devrait plutôt s'attendre à avoir une facture d'environ Fr. 1'000.- par an.
- Les charges financières prennent l'ascenseur surtout à cause du crédit d'engagement de Fr. 250'000.- pour le toit de la métairie. Comme il s'agit de frais d'entretien, ils seront passés au compte de résultat. Un montant de Fr. 5'000.- pour couvrir les frais d'un avocat dans le cas où le dossier des Epinettes ne pouvait pas être réglé à l'amiable est également prévu.

Au final, les charges se montent à Fr. 563'235.- pour des revenus de Fr. 351'460.-. Ainsi l'excédent de charges budgétés pour 2026 se monte à Fr. 211'775.-.

Le montant de la perte peut faire peur, mais il est à mettre en relation avec l'excédent de revenus de Fr. 1'147'572.80 en 2024. Les finances de la Bourgeoisie sont très solides avec une fortune propre au bilan de Fr. 4'266'407.11 dont Fr. 3'923'408.31 de résultats cumulés des années précédentes. De plus grâce à la vente des Epinettes et malgré les importants prêts consentis à Camping Prêles SA, les liquidités permettent de financer cash les travaux prévus à la métairie (en plus bien sûr des autres dépenses courantes).

Le Conseil de Bourgeoisie a participé à l'élaboration de ce budget le 20 octobre dernier et propose à l'Assemblée de l'approver tel que présenté.

Le Président rend l'Assemblée attentive au fait qu'il ne sera pas possible de prévoir régulièrement de tels montants d'entretien de la Métairie.

Aucune question n'étant posée, le président soumet ce budget à la votation. L'Assemblée approuve le budget tels que présenté à l'unanimité par un lever de main.

2. Demandes d'admission au droit de bourgeoisie

a) Présentation des candidats

M. XXX donne un bref rappel de la procédure, à savoir :

- Le candidat dépose son dossier
- Le Conseil examine le dossier
- Le Conseil fait une proposition pour l'Assemblée, si la proposition est négative, le Conseil doit donner ses motifs au candidat
- L'Assemblée donne son préavis, si le préavis est négatif, l'Assemblée doit donner ses motifs au candidat
- L'Office cantonal de la population et des migrations rend la décision finale

Six personnes ont déposé une demande d'admission au droit de bourgeoisie.

Il s'agit de :

Une petite présentation des candidats qui habitent tous depuis de très nombreuses années, si ce n'est depuis la naissance à Prêles, est montrée à l'Assemblée.

b) Proposition du Conseil

Le Conseil bourgeois a examiné les demandes, s'est assuré que les dossiers étaient complets, que les conditions étaient remplies et propose à l'Assemblée de donner un préavis favorable à ces six candidats.

Mme XXX demande si les enfants et petits-enfants existants deviendraient automatiquement bourgeois.

Le Président lui répond que non, mais que les descendants en ligne directe peuvent bénéficier d'une procédure simplifiée. Par contre, les enfants à naître seront automatiquement bourgeois.

c) Décision de préavis

Un vote à bulletin secret est organisé.

M. XXX procède au dépouillement de l'urne et donne lecture des résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs 75

Nombre d'électeurs présents à l'assemblée 18

Nombre de bulletins de vote distribués

Les candidatures font donc toutes l'objet d'un préavis favorable et les dossiers pourront ainsi être transmis à l'Office de la population et des migrations.

Le Président remercie l'Assemblée pour ce premier pas décisif. Il encourage l'Assemblée à proposer de nouveaux candidats à l'avenir.

3. Informations du Conseil

Une rencontre constructive a eu lieu avec le promoteur des Epinettes. Le Conseil bourgeois lui a transmis son avis concernant les factures réclamées et attend désormais une proposition en retour. Il faut également savoir que l'Office des eaux et déchets doit encore rendre sa décision.

Le chemin du Marais et celui de la Fenasse auraient dû être refaits en 2025, mais suite à un malentendu, les travaux n'ont pas été exécutés et sont repoussés à 2026.

Les panneaux solaires pour la Métairie sont commandés et seront installés au printemps prochain. Les travaux du toit doivent encore être attribués.

Les travaux de l'agrandissement vont bon train et les camions effectuent de nombreux va-et-vient amenant des matériaux d'excavation et emportant de la terre végétale. Le délai de fin 2026 et toujours d'actualité. Les comptes 2024 et 2025 de Camping Prêles SA sont bons et permettent de théauriser en vue de planifier l'équipement du terrain en 2027.

Mme XXX souhaite savoir combien les travaux ont coûté jusqu'à maintenant.

M. XXX lui répond que Camping Prêles SA a signé une convention qui stipule que les travaux de mise à niveau soient faits en échange du dépôt des matériaux d'excavation et de la vente de la terre végétale. Cette opération ne coûte donc rien à Camping Prêles SA.

M. XXX s'inquiète de savoir combien de temps est prévu pour la stabilisation du terrain. Le Président est confiant sur le fait qu'il ne s'agit pas de maisons, mais de mobil-homes de fait plus petits et légers.

Un nouveau portique a été installé à l'entrée du camping par le Syndicat de gestion forestière Mont Sujet.

A l'approche de l'hiver, le Président rappelle que les Bourgeois bénéficient d'un rabais de 10% sur le bois de feu commandé au Syndicat de gestion forestière Mont Sujet dans la limite de Fr. 200.- par an et par personne.

Deux nouveaux bancs ont été installés cet automne : dans la forêt des Saigneules avec vue sur les Alpes et avant le Stand avec vue sur le Chasseral.

L'aménagement de la place de Sous Banbois avance bien. La place a été nettoyée de ses déchets végétaux, les arbres autour ont été taillés et des troncs délimitent dorénavant la place. Prochainement un banc-table et un banc seront encore installés, de même que des plantes dans la fontaine.

M. XXX informe que l'estivage s'est bien déroulé et que l'automne clément a permis de laisser les bêtes un peu plus longtemps permettant d'arriver tout de même à pratiquement 100% au Pâturage du Haut où un agriculteur n'a pas amené le bétail annoncé, soit presque la moitié du bétail total. Le pâturage de la Métairie a quant à lui été rempli à 110%.

Les prochains événements à venir sont la fenêtre de l'Avent le 9 décembre ainsi que la vente des sapins le 13 décembre.

4. Divers et imprévus

M. XXX, en l'absence du vice-président, tient à remercier le Président pour son travail et son investissement pour la bonne marche de la Bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée, M. XXX remercie les collaborateurs et conseillers de la Bourgeoisie, invite les participants à partager une agape et clôt l'Assemblée à 19h55.

Au nom du Conseil de la Commune bourgeoise de Prêles
Le président, La secrétaire,

XXX

XXX